



Fiche de données de sécurité
selon 1907/2006/CE, Article 31, le RÈGLEMENT (CE) No
1272/2008, et le RÈGLEMENT (UE) 2015/830

Date d'impression : 08.06.2018

Numéro de version: FDS_WPLFR0043.a

Révision: 08.06.2018

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1 Identificateur de produit

Nom du produit: MOPREN FT PRIMER

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Pas applicable-Mélange de substances

Emploi de la substance / de la préparation Adhesion promoter/primer

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Producteur/fournisseur:

TEXSA SAS

Chez AE2C - actiparc 1 - bat 4

131, Tra. de la penne aux camoins

13821 LA PENNE SUR HUVEAUNE

Tél: (+33) 1 45 42 17 33

Fax: (+33) 1 45 42 17 49

e-mail: servicetechnique@texsa.fr

1.4 Numéro d'appel d'urgence:



numéro ORFILA (INRS) : + 33 (0)1 45 42 59 59

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1 Classification de la substance ou du mélange

Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008



GHS05 corrosion

Eye Dam. 1 H318 Provoque des lésions oculaires graves.



GHS07

Skin Irrit. 2 H315 Provoque une irritation cutanée.

Skin Sens. 1 H317 Peut provoquer une allergie cutanée.

STOT SE 3 H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges.

2.2 Éléments d'étiquetage

Étiquetage selon le règlement (CE) n° 1272/2008 Le produit est classifié et étiqueté selon le règlement CLP.

(suite page 2)

FR

Fiche de données de sécurité
selon 1907/2006/CE, Article 31, le RÈGLEMENT (CE) No
1272/2008, et le RÈGLEMENT (UE) 2015/830

Date d'impression : 08.06.2018

Numéro de version: FDS_WPLFR0043.a

Révision: 08.06.2018

Nom du produit: MOPREN FT PRIMER

(suite de la page 1)

Pictogrammes de danger

GHS05 GHS07

Mention d'avertissement Danger**Composants dangereux déterminants pour l'étiquetage:**

propane-2-ol
3-aminopropyltriéthoxysilane
propane-1-ol

Mentions de danger

H315 Provoque une irritation cutanée.
H318 Provoque des lésions oculaires graves.
H317 Peut provoquer une allergie cutanée.
H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges.

Conseils de prudence

P261 Éviter de respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols.
P280 Porter des gants de protection.
P280 Porter un équipement de protection des yeux / un équipement de protection du visage.
P302+P352 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: Laver abondamment à l'eau.
P304+P340 EN CAS D'INHALATION: transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer.
P305+P351+P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
P405 Garder sous clef.
P501 Éliminer le contenu/récipient conformément à la réglementation locale/régionale/nationale/internationale.

2.3 Autres dangers**Résultats des évaluations PBT et vPvB****PBT:** Non applicable.**vPvB:** Non applicable.**RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants****3.2 Caractérisation chimique: Mélanges****Description:** Mélange: composé des substances indiquées ci-après.

(suite page 3)

FR

Fiche de données de sécurité
selon 1907/2006/CE, Article 31, le RÈGLEMENT (CE) No
1272/2008, et le RÈGLEMENT (UE) 2015/830

Date d'impression : 08.06.2018

Numéro de version: FDS_WPLFR0043.a

Révision: 08.06.2018

Nom du produit: MOPREN FT PRIMER

(suite de la page 2)

Composants dangereux:		
CAS: 67-63-0 EINECS: 200-661-7 Numéro index: 603-117-00-0	propane-2-ol ☠ Flam. Liq. 2, H225; ⚠ Eye Irrit. 2, H319; STOT SE 3, H336	50-100%
CAS: 111-76-2 EINECS: 203-905-0 Numéro index: 603-014-00-0	2-butoxyéthanol ⚠ Acute Tox. 4, H302; Acute Tox. 4, H312; Acute Tox. 4, H332; Skin Irrit. 2, H315; Eye Irrit. 2, H319	≥2,5-<10%
CAS: 919-30-2 EINECS: 213-048-4 Numéro index: 612-108-00-0	3-aminopropyltriéthoxysilane ⚠ Skin Corr. 1B, H314; ⚠ Acute Tox. 4, H302; Skin Sens. 1, H317	≥2,5-<5%
CAS: 71-23-8 EINECS: 200-746-9 Numéro index: 603-003-00-0	propane-1-ol ☠ Flam. Liq. 2, H225; ⚠ Eye Dam. 1, H318; ⚠ STOT SE 3, H336	≥2,5-<3%

RUBRIQUE 4: Premiers secours**4.1 Description des premiers secours****Remarques générales:**

Amener les sujets à l'air frais.

Demander immédiatement conseil à un médecin.

Après inhalation:

Donner de l'air frais en abondance et consulter un médecin pour plus de sécurité.

En cas d'inconscience, coucher et transporter la personne en position latérale stable.

En cas de malaise, recourir à un traitement médical.

Après contact avec la peau:

Laver immédiatement à l'eau et au savon et bien rincer.

En cas d'irritation persistante de la peau, consulter un médecin.

Après contact avec les yeux:

Rincer les yeux, sous l'eau courante, pendant plusieurs minutes, en écartant bien les paupières.

Protéger l'oeil intact.

Demander immédiatement conseil à un médecin.

Après ingestion:

Ne pas faire vomir, demander d'urgence une assistance médicale.

Boire de l'eau en abondance et donner de l'air frais. Consulter immédiatement un médecin.

Demander immédiatement conseil à un médecin.

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés Pas d'autres informations importantes disponibles.**4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires**

Pas d'autres informations importantes disponibles.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie**5.1 Moyens d'extinction****Moyens d'extinction:**CO₂, poudre d'extinction ou eau pulvérisée. Combattre les foyers importants avec de l'eau pulvérisée.**Produits extincteurs déconseillés pour des raisons de sécurité:** Jet d'eau à grand débit

(suite page 4)

FR

Fiche de données de sécurité
selon 1907/2006/CE, Article 31, le RÈGLEMENT (CE) No
1272/2008, et le RÈGLEMENT (UE) 2015/830

Date d'impression : 08.06.2018

Numéro de version: FDS_WPLFR0043.a

Révision: 08.06.2018

Nom du produit: MOPREN FT PRIMER

(suite de la page 3)

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Peut être dégagé en cas d'incendie:

Monoxyde de carbone (CO)

Cyanure d'hydrogène (HCN)

5.3 Conseils aux pompiers**Équipement spécial de sécurité:**

Porter un appareil de protection respiratoire.

Porter un vêtement de protection totale.

Autres indications Récupérer à part l'eau d'extinction contaminée. Ne pas l'évacuer dans les canalisations.**RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle****6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence**

Porter un équipement de sécurité. Eloigner les personnes non protégées.

Éviter de respirer les vapeurs.

Porter un vêtement personnel de protection.

Tenir éloigné des sources d'inflammation.

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement:

Ne pas rejeter dans les canalisations, dans les eaux de surface et dans les nappes d'eau souterraines.

Ne pas rejeter dans le sous-sol, ni dans la terre.

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage:

Recueillir les liquides à l'aide d'un produit absorbant (sable, kieselguhr, neutralisant d'acide, liant universel, sciure).

Assurer une aération suffisante.

Recueillir les composants liquides à l'aide d'un produit absorbant.

6.4 Référence à d'autres rubriques

Afin d'obtenir des informations pour une manipulation sûre, consulter le chapitre 7.

Afin d'obtenir des informations sur les équipements de protection personnels, consulter le chapitre 8.

Afin d'obtenir des informations sur l'élimination, consulter le chapitre 13.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage**7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger**

Aucune mesure particulière n'est nécessaire en cas de bonne utilisation.

Veiller à une bonne ventilation/aspiration du poste de travail.

Préventions des incendies et des explosions:

Tenir à l'abri des sources d'inflammation - ne pas fumer.

Prendre des mesures contre les charges électrostatiques.

7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités**Stockage:****Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage:**

Stocker dans un endroit frais.

Empêcher de façon sûre la pénétration dans le sol.

Prévoir la ventilation des emballages.

(suite page 5)

FR

Fiche de données de sécurité
selon 1907/2006/CE, Article 31, le RÈGLEMENT (CE) No
1272/2008, et le RÈGLEMENT (UE) 2015/830

Date d'impression : 08.06.2018

Numéro de version: FDS_WPLFR0043.a

Révision: 08.06.2018

Nom du produit: MOPREN FT PRIMER

(suite de la page 4)

Indications concernant le stockage commun:

Ne pas stocker avec les aliments.

Ne pas stocker avec les matières inflammables.

Autres indications sur les conditions de stockage:

Tenir les emballages hermétiquement fermés.

Stocker au frais et au sec dans des fûts bien fermés.

Protéger de la forte chaleur et du rayonnement direct du soleil.

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s) Pas d'autres informations importantes disponibles.**RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle****8.1 Paramètres de contrôle****Composants présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail:****67-63-0 propane-2-ol**VME (France) Valeur momentanée: 980 mg/m³, 400 ppm**111-76-2 2-butoxyéthanol**VME (France) Valeur momentanée: 246 mg/m³, 50 ppmValeur à long terme: 49 mg/m³, 10 ppm

Risque de pénétration percutanée

IOELV (EU) Valeur momentanée: 246 mg/m³, 50 ppmValeur à long terme: 98 mg/m³, 20 ppm

Peau

71-23-8 propane-1-olVME (France) Valeur à long terme: 500 mg/m³, 200 ppm**DNEL**

Isopropanol CAS: 67-63-0

Dermal contact long-term, systemic effects, Workers 888 mg / kg

Inhalation long-term, systemic effects, Workers 500 mg / m³

Dermal contact long-term, systemic effects, Consumer 319 mg / kg

Inhalation long-term, systemic effects, Consumer 89 mg / m³

Ingestion Long-term, systemic effects, Consumers 26 mg / kg

8.2 Contrôles de l'exposition**Équipement de protection individuel:****Mesures générales de protection et d'hygiène:**

Tenir à l'écart des produits alimentaires, des boissons et de la nourriture pour animaux.

Se laver les mains avant les pauses et en fin de travail.

Conserver à part les vêtements de protection.

Ne pas inhaler les gaz, les vapeurs et les aérosols.

Éviter tout contact avec les yeux et avec la peau.

Protection respiratoire:

En cas d'exposition faible ou de courte durée, utiliser un filtre respiratoire; en cas d'exposition intense ou durable, utiliser un appareil de respiration indépendant de l'air ambiant.

(suite page 6)

FR

Fiche de données de sécurité
selon 1907/2006/CE, Article 31, le RÈGLEMENT (CE) No
1272/2008, et le RÈGLEMENT (UE) 2015/830

Date d'impression : 08.06.2018

Numéro de version: FDS_WPLFR0043.a

Révision: 08.06.2018

Nom du produit: MOPREN FT PRIMER

(suite de la page 5)

Protection des mains:

Gants de protection

Le matériau des gants doit être imperméable et résistant au produit / à la substance / à la préparation.

À cause du manque de tests, aucune recommandation pour un matériau de gants pour le produit / la préparation / le mélange de produits chimiques ne peut être donnée.

Choix du matériau des gants en fonction des temps de pénétration, du taux de perméabilité et de la dégradation.

Matériau des gants

Le choix de gants appropriés dépend non seulement du matériau, mais aussi d'autres critères de qualité qui peuvent varier d'un fabricant à l'autre. Puisque le produit représente une préparation composée de plusieurs substances, la résistance des matériaux des gants ne peut pas être calculée à l'avance et doit, alors, être contrôlée avant l'utilisation.

Temps de pénétration du matériau des gants

Les temps de pénétration déterminés conformément à la norme EN 374, section III ne sont pas réalisés dans les conditions de la pratique. C'est pourquoi, une durée maximale de port des gants correspondant à 50 % du temps de pénétration est recommandée.

Protection des yeux:

Lunettes de protection recommandées pour le transvasement.

Protection du corps:

Vêtements de travail protecteurs

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques**9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles****Indications générales****Aspect:**

Forme:	Liquide
Couleur:	Translucide
Odeur:	Non déterminé
Seuil olfactif:	Non déterminé.

valeur du pH: Non applicable.

Point de fusion/point de congélation: Non déterminé.

Point d'éclair non déterminé

Inflammabilité (solide, gaz): Non applicable.

Température d'inflammation: Non déterminé.

(suite page 7)

FR

Fiche de données de sécurité
selon 1907/2006/CE, Article 31, le RÈGLEMENT (CE) No
1272/2008, et le RÈGLEMENT (UE) 2015/830

Date d'impression : 08.06.2018

Numéro de version: FDS_WPLFR0043.a

Révision: 08.06.2018

Nom du produit: MOPREN FT PRIMER

(suite de la page 6)

Température de décomposition:	Non déterminé.
Température d'auto-inflammabilité:	Le produit ne s'enflamme pas spontanément.
Propriétés explosives:	Le produit n'est pas explosif; toutefois, des mélanges explosifs vapeur-air peuvent se former.
Limites d'explosion:	
Inférieure:	Non déterminé.
Supérieure:	Non déterminé.
Pression de vapeur:	Non déterminé.
Densité à 20 °C:	0,79 g/cm ³
Densité relative	Non déterminé.
Densité de vapeur:	Non déterminé.
Taux d'évaporation:	Non déterminé.
Solubilité dans/miscibilité avec l'eau:	Pas ou peu miscible
Coefficient de partage: n-octanol/eau:	Non déterminé.
Viscosité:	
Dynamique:	Non déterminé.
Cinématique:	Non déterminé.
9.2 Autres informations	Pas d'autres informations importantes disponibles.

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité**10.1 Réactivité** Pas d'autres informations importantes disponibles.**10.2 Stabilité chimique****Décomposition thermique/conditions à éviter:** Stable à température ambiante.**10.3 Possibilité de réactions dangereuses** Aucune réaction dangereuse connue.**10.4 Conditions à éviter** Chaleur, flammes, étincelles.**10.5 Matières incompatibles:** Pas d'autres informations importantes disponibles.**10.6 Produits de décomposition dangereux:** Pas de produits de décomposition dangereux connus**RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques****11.1 Informations sur les effets toxicologiques****Toxicité aiguë** Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.**Valeurs LD/LC50 déterminantes pour la classification:****ATE (Acute Toxicity Estimates)**

Oral	LD50	11.769 mg/kg
Dermique	LD50	25.229 mg/kg
Inhalatoire	LC50/4 h (vapeur)	252 mg/l

(suite page 8)

FR

Fiche de données de sécurité
selon 1907/2006/CE, Article 31, le RÈGLEMENT (CE) No
1272/2008, et le RÈGLEMENT (UE) 2015/830

Date d'impression : 08.06.2018

Numéro de version: FDS_WPLFR0043.a

Révision: 08.06.2018

Nom du produit: MOPREN FT PRIMER

(suite de la page 7)

67-63-0 propane-2-ol

Oral	LD50	5.045 mg/kg (rat)
Dermique	LD50	12.800 mg/kg (lapin)
Inhalatoire	LC50/4 h (vapeur)	30 mg/l (rat)

111-76-2 2-butoxyéthanol

Oral	LD50	1.746 mg/kg (rat)
Dermique	LD50	400 mg/kg (rab)

71-23-8 propane-1-ol

Oral	LD50	1.870 mg/kg (rat)
Dermique	LD50	5.040 mg/kg (lapin)

Corrosion cutanée/irritation cutanée

Provoque une irritation cutanée.

Lésions oculaires graves/irritation oculaire

Provoque des lésions oculaires graves.

Sensibilisation respiratoire ou cutanée

Peut provoquer une allergie cutanée.

Effets CMR (cancérogène, mutagène et toxique pour la reproduction)**Mutagenicité sur les cellules germinales**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Cancérogénicité Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.**Toxicité pour la reproduction**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique

Peut provoquer somnolence ou vertiges.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Danger par aspiration Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.**RUBRIQUE 12: Informations écologiques****12.1 Toxicité****Toxicité aquatique:** Pas d'autres informations importantes disponibles.**12.2 Persistance et dégradabilité** Pas d'autres informations importantes disponibles.**12.3 Potentiel de bioaccumulation** Pas d'autres informations importantes disponibles.**12.4 Mobilité dans le sol** Pas d'autres informations importantes disponibles.**12.5 Résultats des évaluations PBT et VPVB****PBT:** Non applicable.**vPvB:** Non applicable.**12.6 Autres effets néfastes** Pas d'autres informations importantes disponibles.

FR

(suite page 9)

Fiche de données de sécurité
selon 1907/2006/CE, Article 31, le RÈGLEMENT (CE) No
1272/2008, et le RÈGLEMENT (UE) 2015/830

Date d'impression : 08.06.2018

Numéro de version: FDS_WPLFR0043.a

Révision: 08.06.2018

Nom du produit: MOPREN FT PRIMER

(suite de la page 8)

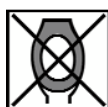
RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1 Méthodes de traitement des déchets

Recommandation:



De petites quantités peuvent être mises en décharge avec les ordures ménagères.



Ne doit pas être évacué avec les ordures ménagères. Ne pas laisser pénétrer dans les égouts.

Emballages non nettoyés:

Recommandation:

Evacuation conformément aux prescriptions légales.

L'emballage peut être réutilisé ou recyclé après nettoyage.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

14.1 Numéro ONU

ADR, IMDG, IATA

UN2924

14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU

ADR

2924 LIQUIDE INFLAMMABLE, CORROSIF, N.S.A.
(ISOPROPANOL (ALCOOL ISOPROPYLIQUE), 3-
aminopropyltriéthoxysilane)

IMDG, IATA

FLAMMABLE LIQUID, CORROSIVE, N.O.S.
(ISOPROPANOL (ISOPROPYL ALCOHOL), 3-
aminopropyltriethoxysilane)

14.3 Classe(s) de danger pour le transport

ADR



Classe
Étiquette

3 Liquides inflammables.
3+8

IMDG



Class

3 Liquides inflammables.

(suite page 10)

Fiche de données de sécurité
selon 1907/2006/CE, Article 31, le RÈGLEMENT (CE) No
1272/2008, et le RÈGLEMENT (UE) 2015/830

Date d'impression : 08.06.2018

Numéro de version: FDS_WPLFR0043.a

Révision: 08.06.2018

Nom du produit: MOPREN FT PRIMER

(suite de la page 9)

Label

3/8

IATA



Class

3 Liquides inflammables.

Label

3 (8)

14.4 Groupe d'emballage

ADR, IMDG, IATA

II

14.5 Dangers pour l'environnement:

Non applicable.

14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Attention: Liquides inflammables.

Indice Kemler:

338

No EMS:

F-E,S-C

Stowage Category

B

Stowage Code

SW2 Clear of living quarters.

14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC

Non applicable.

Indications complémentaires de transport:

ADR

Quantités limitées (LQ)

1L

Quantités exceptées (EQ)

Code: E2

Quantité maximale nette par emballage intérieur: 30 ml

Quantité maximale nette par emballage extérieur: 500 ml

Catégorie de transport

2

Code de restriction en tunnels

D/E

IMDG

Limited quantities (LQ)

1L

Excepted quantities (EQ)

Code: E2

Maximum net quantity per inner packaging: 30 ml

Maximum net quantity per outer packaging: 500 ml

"Règlement type" de l'ONU:

UN 2924 LIQUIDE INFLAMMABLE, CORROSIF, N.S.A.
(ISOPROPANOL (ALCOOL ISOPROPYLIQUE), 3-AMINOPROPYLTRIÉTHOXYLANE), 3 (8), II**RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation****15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement**

Règlement (CE) no 1907/2006 (REACH)

Règlement (CE) no 830/2015

Règlement (CE) no 1272/2008 (CLP)

(suite page 11)

FR

Fiche de données de sécurité
selon 1907/2006/CE, Article 31, le RÈGLEMENT (CE) No
1272/2008, et le RÈGLEMENT (UE) 2015/830

Date d'impression : 08.06.2018

Numéro de version: FDS_WPLFR0043.a

Révision: 08.06.2018

Nom du produit: MOPREN FT PRIMER

(suite de la page 10)

Directive 98/24/CE relative à la protection de la santé et de la sécurité des travailleurs contre les risques liés aux agents chimiques au travail.

Directive 94/33/CE du Conseil relative à la protection des jeunes au travail, tel qu'amendé.

La directive 92/85 / CEE relative à la mise en place de mesures visant à promouvoir l'amélioration de la sécurité et de la santé au travail des femmes enceintes et allaitantes, telle que modifiée et en vigueur.

Directive 2012/18/UE

Substances dangereuses désignées - ANNEXE I Aucun des composants n'est compris.

RÈGLEMENT (CE) N° 1907/2006 ANNEXE XVII Conditions de limitation: 3

Prescriptions nationales:**Autres prescriptions, restrictions et règlements d'interdiction****Substances extrêmement préoccupantes (SVHC) selon REACH, article 57**

Aucun des composants n'est compris.

15.2 Évaluation de la sécurité chimique: Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été réalisée.

RUBRIQUE 16: Autres informations

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.

Phrases importantes

H225 Liquide et vapeurs très inflammables.

H302 Nocif en cas d'ingestion.

H312 Nocif par contact cutané.

H314 Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves.

H315 Provoque une irritation cutanée.

H317 Peut provoquer une allergie cutanée.

H318 Provoque des lésions oculaires graves.

H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

H332 Nocif par inhalation.

H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges.

Service établissant la fiche technique:

TEXSA SAS

Chez AE2C - actiparc 1 - bat 4

131, Tra. de la penne aux camoins

13821 LA PENNE SUR HUVEAUNE

Tél: (+33) 1 45 42 17 33/ Fax: (+33) 1 45 42 17 49

e-mail: servicetechnique@texsa.fr

Acronymes et abréviations:

ADR: Accord européen sur le transport des marchandises dangereuses par Route

IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods

IATA: International Air Transport Association

GHS: Globally Harmonised System of Classification and Labelling of Chemicals

EINECS: European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances

ELINCS: European List of Notified Chemical Substances

CAS: Chemical Abstracts Service (division of the American Chemical Society)

VOC: Volatile Organic Compounds (USA, EU)

(suite page 12)

FR

Fiche de données de sécurité
selon 1907/2006/CE, Article 31, le RÈGLEMENT (CE) No
1272/2008, et le RÈGLEMENT (UE) 2015/830

Date d'impression : 08.06.2018

Numéro de version: FDS_WPLFR0043.a

Révision: 08.06.2018

Nom du produit: MOPREN FT PRIMER

(suite de la page 11)

DNEL: Derived No-Effect Level (REACH)

LC50: Lethal concentration, 50 percent

LD50: Lethal dose, 50 percent

PBT: Persistent, Bioaccumulative and Toxic

SVHC: Substances of Very High Concern

vPvB: very Persistent and very Bioaccumulative

Flam. Liq. 2: Liquides inflammables – Catégorie 2

Acute Tox. 4: Toxicité aiguë – Catégorie 4

Skin Corr. 1B: Corrosion cutanée/irritation cutanée – Catégorie 1B

Skin Irrit. 2: Corrosion cutanée/irritation cutanée – Catégorie 2

Eye Dam. 1: Lésions oculaires graves/irritation oculaire – Catégorie 1

Eye Irrit. 2: Lésions oculaires graves/irritation oculaire – Catégorie 2

Skin Sens. 1: Sensibilisation cutanée – Catégorie 1

STOT SE 3: Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique) – Catégorie 3

FR